



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du VENDREDI 20 MARS 2026 à 18H00

### N03- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

#### Membres du conseil Municipal

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 12

Convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 18 heures 00 minute, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

#### Présents :

**Conseillers :** Jérôme BEAUMESNIL, Mme Marie-France BASTIN, Mme Sylvie BÈS, M. Jean-Claude GAUTHIER, M. Ludovic MARTIAL, Mme Gisèle LE ROY, M. Didier SOLLIER, M. Dominique TOULAIN, Mme Nathalie NOËL, M. Laurent TOUZÉ, Mme Evelyne TOUZÉ

**Absents excusés :** M. Rémi DORMAND, Mme Emilie COURAUDON, Mme Nouria LEROUX

**Absents non excusés :**

#### Pouvoirs :

Mme Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes est composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

A été présenté les listes suivantes :

- Liste n°1
  - M. Jérôme BEAUMESNIL
  - MME Sylvie BÈS
  
- Liste n°2
  - MME Sylvie BÈS
  - M. Laurent TOUZÉ

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin – dans le respect de la parité**

Nombre de bulletins : 12

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

• **Liste n°1**

– M. Jérôme BEAUMESNIL : 8 voix (*huit*)

– MME Sylvie BÈS : 8 voix (*huit*)

• **Liste n°2**

– MME Sylvie BÈS : 4 voix (*quatre*)

– M. Laurent TOUZÉ : 4 voix (*quatre*)

**La liste n°1 ayant obtenue la majorité absolue et suivant les suffrages :**

**M. Jérôme BEAUMESNIL a été proclamé 1er Adjoint au Maire**

**MME Sylvie a été proclamé 2ème Adjoint au Maire**

**M. Jérôme BEAUMESNIL et MME Sylvie BÈS ont été élus adjoints au Maire et immédiatement installés.**

Pas de 2<sup>nd</sup> tour de scrutin

Fait à LA NEUVE LYRE, le 20 MARS 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire  
Chantal TOPART

